

Retraite  
**Préfon**  
Complémentaire et Nécessaire

50

Préfon  
au service de  
la fonction publique  
1964 - 2014

**SOLIDARITÉ**  
**TRANSPARENCE**  
**ACCOMPAGNEMENT**  
**ENGAGEMENT**

50 ans

Préfon

au service de  
la fonction publique

1964 - 2014



## Édito

**En cinquante ans d'existence, l'association Préfon a su faire du régime Préfon-Retraite l'acteur majeur de la retraite facultative de la fonction publique en France, qui a inspiré la création des PERP lors de la réforme des retraites en 2003.**

L'année 2014 a été l'occasion de revenir sur les clés de ce succès et de réaffirmer le socle de valeurs communes : l'engagement, la solidarité, l'accompagnement et la transparence.

Différentes actions ont été menées : un concours photos à l'attention des affiliés pour illustrer les valeurs de l'association, un dîner-débat thématique, un colloque et la sortie du livre retraçant l'histoire de notre association, nous ont permis de revenir sur les grandes étapes depuis sa création et sur son exemplarité liée à son mode de gouvernance.

La création de l'association Préfon, il y a cinquante ans, par quatre organisations syndicales de fonctionnaires (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO) entraîne une culture entièrement tournée vers le service public, ses fonctionnaires et ses agents, avec pour objectif commun un accompagnement de proximité de ses affiliés, le développement et la pérennité de l'association et la poursuite des objectifs fixés par les fondateurs.

Les fondateurs ont su s'associer avec un consortium d'assureurs, emmené par CNP Assurances (groupe Caisse des Dépôts) et également composé d'Axa, de Groupama et d'Allianz, et ont opté pour la seule solution pérenne d'un régime facultatif, la capitalisation.

L'histoire de la Préfon montre également que l'association a su s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution et a su traverser les crises économiques et financières rencontrées depuis 1968, grâce aux valeurs qu'elle s'efforce de mettre en pratique au quotidien.

Enfin, préparer l'avenir, c'est aussi assumer son engagement en faveur de l'investissement socialement responsable, ou par le dialogue permanent avec les pouvoirs publics pour mieux adapter la réglementation aux réalités de notre régime, ou encore par la recherche avec les assureurs des meilleures solutions au service des affiliés.

Plus que jamais, cette étape nous invite à réfléchir et avancer ensemble, à poursuivre notre implantation dans le paysage de la retraite facultative de la fonction publique, à évoluer en nous adaptant constamment aux mutations de la société, à faire face à nos obligations en apportant des réponses à nos affiliés et enfin à œuvrer pour la satisfaction de toutes celles et ceux qui nous font confiance.

**Pascal Renaud**  
Président de la Préfon

**SOLIDARITÉ  
TRANSPARENCE  
ACCOMPAGNEMENT  
ENGAGEMENT**

## 50 ans d'engagement au service de la Fonction publique

Résumer 50 ans d'engagement au service de la Préfon, c'est le défi relevé par la table ronde qui ouvrait le colloque du cinquantenaire. Les quatre représentants des quatre syndicats fondateurs, après avoir précisé les circonstances de cet engagement autour des grandes valeurs de l'Association, ont pu expliciter leurs préoccupations actuelles et les perspectives des prochaines années. De leur riche échange, retenons quelques points-clés :

### L'exercice d'une responsabilité : vision commune, sens du débat et du compromis

« C'est bien parce que nous avons le sens du compromis, dit Brigitte Jumel de la CFDT, que les organisations syndicales fondatrices ont surmonté les difficultés et accepté la création d'un régime complémentaire facultatif et non obligatoire, géré en capitalisation et non en répartition. ».

Ce sens des responsabilités s'est poursuivi. Il nécessite des débats et une vision commune. Nous pouvons avoir des différences sur divers sujets, mais nous n'avons qu'une voix » résume Patrick Fauvel, de FO.

### L'engagement dans les instances et sur de terrain

Bénévoles, les administrateurs de la Préfon travaillent avec l'équipe de salariés et avec les assureurs qui gèrent les fonds. Avec ces derniers, qui ont une obligation de résultat, la bonne répartition des rôles n'empêche pas l'exigence. La Préfon se bat pour la meilleure gestion possible en faveur des affiliés.

Cet engagement se manifeste aussi sur le terrain. C'est là que l'on voit la situation de beaucoup d'agents de la fonction publique aujourd'hui en grande difficulté face à la baisse du pouvoir d'achat. Major de police, Philippe Sebag (CFE-CGC) parle tous les jours à de

jeunes collègues « Il s'agit de les sensibiliser à l'impérieuse nécessité de prévoir sa retraite ». Et malgré les difficultés des plus jeunes à ajouter à leurs charges la cotisation à une complémentaire, « la transmission de nos valeurs et la qualité du produit font que l'on arrive à être entendu ».

### La pérennité et la solidarité pour l'avenir

Aujourd'hui, avec 13 milliards de réserves, le régime est solide. Etre passé de 100 000 affiliés en 1989 à 400 000 en 2015 mesure le chemin parcouru. La marge de progression demeure grande par rapport au nombre de fonctionnaires et aux inquiétudes sur l'avenir de leurs pensions de retraite. « Aucune institution, quelle que soit sa qualité et sa solidité, ne peut rester immobile. Le contexte est difficile mais la Préfon tient clairement le cap » rappelle Denis Lefebvre (CFTC FAE). Quatre axes de travail sont à l'ordre du jour : la concurrence avec d'autres institutions, l'application des règles de plus en plus exigeantes, l'organisation des retraites en trois piliers. Enfin, la préoccupation majeure : développer le régime dans le contexte de crise économique et sociale.

En adoptant la charte de l'investissement socialement responsable, la Préfon fait preuve du souci d'une épargne solidaire qui s'attache aux valeurs des entreprises dans lesquelles elle investit.



## Quelle solidarité dans un monde qui change ?

Comment assurer la solidarité quand les cadres dans lesquels elle s'exerce changent en profondeur ? C'est la question à laquelle Catherine Bonvalet, démographe, Florence Legros, économiste, et Julien Damon, sociologue ont répondu au travers des chiffres et des modes d'organisation, mais aussi en montrant combien la solidarité est faite de don, de contraintes et de réciprocité.

### Le vieillissement de la population menace les équilibres financiers

Le niveau de vie moyen relatif des retraités baisse par rapport à celui des actifs. Du fait de l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes dépendantes va doubler d'ici 2060, tandis que les dépenses publiques correspondantes seront multipliées par quatre. Le travail des aidants familiaux représente aujourd'hui entre 12 et 15 milliards d'euros. L'aide des familles vers leurs enfants est considérable et se poursuit lorsqu'ils ont quitté le logement pour leurs études. Dès lors que l'on a bénéficié d'une solidarité descendante, explique Florence Legros, on ne peut pas remettre en cause la solidarité ascendante - ce serait une rupture de la règle du jeu.

### L'organisation de la solidarité est bousculée

En même temps, les mécanismes de la solidarité évoluent. L'échelle nationale de la protection sociale s'efface entre l'Europe et les métropoles. Un système de solidarité, qui est toujours un transfert entre « qui » et « qui » (riche et pauvre, jeune et vieux, public ou privé), implique des choix. Et les solidarités ne sont pas la même chose que la solidarité. Julien Damon pointe le sujet le plus sensible, quoiqu'on en pense, en France comme en Europe : celui qui concerne les étrangers et les nationaux. C'est là, dit-il, un « dilemme progressiste ».



Les concours photos a primé les affiliés qui ont le mieux illustré les valeurs de la Préfon.

Malgré tout, la famille demeure un rouage essentiel de la société. Les baby-boomers ont instauré de nouvelles relations entre générations. L'idée que la solidarité familiale pourrait compenser les limites de la collective a récemment surgi avec force, remarque Catherine Bonvalet.

### Un système complexe d'interactions

La protection sociale peut-elle avoir un effet positif sur l'économie ? Pour les tenants de la théorie « de l'investissement social », les dépenses sociales seraient un investissement et la redistribution entraînerait le développement de secteurs d'activités.

Les différences de comportement et de moyens n'entraînent-elles pas des inégalités ? Selon la géographie : le sud aide-t-il plus que le nord, sous une forme plus privée et moins institutionnelle ? Selon le sexe : les femmes effectuent l'essentiel de l'aide même si les hommes commencent à prendre leur part. La question de l'égalité des chances intervient : la solidarité naturelle au sein de la famille ne serait-elle pas, de fait, plus inégalitaire que la solidarité publique ?

Le débat est immense et se poursuivra pour l'avenir. L'étymologie nous apprend que solidarité vient de in solidum, qui signifie cohésion, cohérence. Et c'est bien là un des enjeux pour notre société.

« La Préfon constitue, depuis sa création en 1964 par quatre organisations syndicales de fonctionnaires, le seul exemple - je dis bien le seul exemple - de partage de responsabilité et de gestion commune d'une caisse de retraite complémentaire facultative s'adressant spécifiquement aux agents publics »

Extrait de la clôture du colloque par Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation de la fonction publique



## Le regard d'une philosophe, Cynthia Fleury

Sur les quatre valeurs inscrites par la Préfon au fronton de son cinquantième anniversaire, Cynthia Fleury, philosophe, enseignante à Polytechnique et à Sciences Po, a porté son regard aigu. Où l'on s'aperçoit que la philosophie ne se contente pas de grands concepts mais se soucie bien des implications concrètes...

### L'engagement ?

Il apparaît d'emblée comme la clé de voute. C'est la valeur cardinale, au sens de valeur motrice, nous dit Cynthia Fleury qui rappelle la définition de Jankélévitch, pour qui l'engagement était la force opérationnelle de toutes les autres. Le courage est la vertu qui rend possible les autres vertus. Il est un moment, en démocratie, où un individu est irremplaçable. La démocratie commence précisément quand quelqu'un dit : cette chose qu'il faut faire, c'est à moi de la faire ou de refuser, en conscience, de la faire. La délégation à autrui s'arrête là. Il ne s'agit pas de faire du courage une obligation, il ne s'agit pas de dire aux autres : tu vas t'engager. L'exemplarité est un dire qui s'oblige, non un dire qui oblige les autres.

### L'accompagnement ?

Cette valeur très importante est sous-investie parce qu'elle a un côté désuet. L'accompagnement est le contraire de l'infantilisation, c'est la juste distance. Très souvent, il s'agit de méthodologie. Les personnes vulnérables ont besoin de méthodologie donc d'accompagnement, et ce d'autant plus que l'aide se technicise. Accéder à l'aide leur devient de plus en plus difficile sinon impossible, en termes de temps passé, de compréhension, d'obstacles à surmonter. L'accompagnement est précisément là pour empêcher cette perversion de la sophistication dans l'accès à l'aide.

### La transparence ?

Attention aux termes : la transparence, c'est tout de même la mise à nu. Une première question est donc : jusqu'où cette mise à nu ? Pour Mme Fleury l'important est d'être responsable. Et pourquoi ne pas parler de probité et de déontologie de la vie publique ?

La transparence est un moyen mais il ne sert à rien de donner des chiffres bruts sans faire de décryptage. En même temps que les données sont partagées, mettons en place, propose-t-elle, une alphabétisation sur les questions de citoyenneté.

Le propos de notre philosophe montre qu'il nous faut souvent remonter aux fondements de la République. « La France ne sait toujours pas très bien faire de la probité de la vie publique sans faire du Comité de Salut public. Elle a une manière soit un peu zélée soit un peu laxiste de faire de la transparence » dit-elle. De fait, il nous faut associer deux conquêtes de la Révolution française : la présomption d'innocence, l'incorruptibilité du peuple. Ce n'est pas toujours simple.

### La solidarité ou les solidarités ?

Notre solidarité est en miettes, à la carte, avec ses préférences, et cela met en danger, estime Cynthia Fleury, son inconditionnalité. Sur ce « dilemme progressiste », il n'est pas inutile de rappeler les quatre grands critères que, dans le Contrat social, Rousseau estimait nécessaires à la création d'un Etat de droit : un petit territoire ; pas trop d'écart entre les revenus ; des mœurs semblables ; et point de luxe !

Après avoir été laissée à la philanthropie privée, la solidarité a été une conquête de la IIIe République. Dans l'imaginaire des Français, l'Etat en est le garant, avec l'idée que la solidarité c'est l'égalité d'accès au droit et l'équité sur la question des devoirs.

Jamais nous n'avons jamais été autant – en Occident, en Europe, en France – une société d'individus. En même temps, nous faisons l'expérience, notamment grâce aux réseaux sociaux, de ce qu'on appelle « les communaux collaboratifs ». On redécouvre qu'il n'y a pas de monopole étatique de la solidarité. Aujourd'hui, pour assurer la démocratie, nous dit Cynthia Fleury, il faut comprendre que personne n'a, y compris l'Etat, le monopole de la régulation démocratique.

Extrait de la clôture du colloque par Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation de la fonction publique

Panorama européen des régimes de retraite complémentaire dans la fonction publique

## Dîner-débat organisé à Lille, le 19 mai 2014



Hagen Hügelschäffer, secrétaire général adjoint de l'Association allemande des institutions de retraite des communes et des églises et Sibylle Reichert, responsable du Bureau de Bruxelles de la Fédération des Fonds de Pension néerlandais sont intervenus à l'occasion du dîner-débat organisé par la Préfon, dans le cadre de son cinquantenaire. Cet échange a permis de mieux comprendre les régimes complémentaires des fonctionnaires dans d'autres pays européens. Les deux exposés ont ainsi montré qu'au-delà

des modèles nationaux, de l'histoire, des cultures économique et sociale de chaque pays, des tendances lourdes et des convergences sont à l'œuvre. Il y a aussi les défis qui tiennent à la démographie des pays européens qui est loin d'être partout la même. Ce que permet le dîner débat de ce soir est de nous montrer l'intérêt des échanges et l'importance de poursuivre sur ces questions de retraite supplémentaires notamment au niveau européen.



## Le livre des 50 ans de la Préfon

« La Préfon - 50 ans au service de la retraite complémentaire dans la fonction publique »

Editions Economica



## Le colloque en vidéos

Flashez ce code à l'aide de votre smartphone et retrouvez les vidéos du colloque du Cinquantenaire de la Préfon

Depuis 1964, au service de la Fonction Publique.

1964



Création de l'association Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique

1968



Lancement du régime Préfon-Retraite

1985



Diversification de l'offre de couverture complémentaire de la fonction publique :

Préfon-Épargne,  
Préfon-Décès,  
Préfon-Dépendance

1994



La Préfon participe aux premières rencontres parlementaires « Vers des fonds de pension à la française » :

*l'association affirme son attachement à la retraite obligatoire par répartition tout en assurant la sécurité et la solidité du régime complémentaire et facultatif Préfon-Retraite.*

2003



Réforme des retraites 2003 :

*la Préfon est le premier régime complémentaire facultatif de la fonction publique.*

2009



Organisation des premières rencontres affiliés.

2011



Préfon signe la charte ISR, c'est l'aboutissement d'une démarche souhaitée depuis 1998.

2014



Préfon-Retraite est le 1<sup>er</sup> régime de retraite facultatif en France avec près de 400 000 affiliés et 12 milliards d'euros d'actifs.



Préfon  
au service de  
la fonction publique

1964 - 2014

La caisse nationale de Prévoyance de la Fonction Publique

12 bis rue de Courcelles - 75 008 Paris

01 44 13 64 13

prefon@prefon.fr – www.prefon.fr